

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 07/03/2024

Date de la convocation 27/02/2024	L' an 2024, le 7 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 29/02/2024	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 9 Votants : 15	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : BEUZIT Agnès, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, MM : KIEFFER Thiébault, MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ABIVEN Janig à Mme REBEILLEAU Pascale, LACOINTE Mélanie à M. DELAMARE Pierre-Yves, RENARD Catherine à Mme BIRIE-HABAS Cécile, VERRIEZ Catherine à M. ROBERT Eric, MM : PERCHERON Guillaume à M. MUREAU Christophe, VERON Antoine à M. REBEILLEAU Sylvain Secrétaire : M. PELTIER Sylvain

2024-3-15 VOTANTS : 15 POUR = 15 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0 Délibération visée en Préfecture le 8/3/2024	<u>REMBOURSEMENT DE PRET AU CREDIT AGRICOLE</u> LE CONSEIL MUNICIPAL - ACCEPTE de rembourser intégralement le prêt n° 10002550348 auprès du Crédit Agricole Anjou Maine pour la somme totale de 66000 euros avec les intérêts calculés en début d'année 2024 jusqu'au remboursement soit une somme totale le 66 281.88 euros
2024-3-16 VOTANTS : 15 POUR = 14 CONTRE = 0 ABSTENTION = 1 Délibération visée en Préfecture le 8/3/2024	<u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHATEAU DES IFS</u> <u>PARTICIPATION 2024</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, - DECIDE de participer à hauteur de 41 650 euros afin de subvenir aux dépenses du Syndicat Intercommunal du Château des Ifs
2024-3-17 VOTANTS : 15 POUR = 15 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0 Délibération visée en Préfecture le 8/3/2024	<u>CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUEE DANS LA ZONE DES ROGELINS - section AD 431</u> LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE la cession de la parcelle d'une superficie de 755 m ² environ pour un prix de 50 euros/m ² viabilisé au profit de M. VAN DER PAS Mathieu et de M. THOMAS Antoine
2024-3-18 VOTANTS : 15 POUR = 15 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0 Délibération visée en Préfecture le 8/3/2024	<u>PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – PREVOYANCE</u> <u>Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale 49</u> Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents LE CONSEIL MUNICIPAL Après discussion, DECIDE de <ul style="list-style-type: none"> • Donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu

	<p>des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;
	<p><u>BATIMENTS COMMUNAUX</u> <u>ANCIEN PRESBYTERE DEVIS POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES</u> Suivant proposition de la commission des bâtiments communaux, le devis MJ solaire – 12870.36 euros HT soit 15444.43 euros TTC est retenu. Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité. Le projet d'installation de panneaux est mis en attente à l'Espace Hulin.</p> <p><u>ANCIEN PRESBYTERE DEVIS PRESTATION ARCHITECTE – REALISATION DIAGNOSTIC – AUDIT ENERGETIQUE</u> Devis Is inov – 850 euros HT soit 1020 TTC Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité en prévision de la fourniture d'un audit énergétique afin d'obtenir les dossiers de subvention au titre de la DETR DISL et fonds verts.</p> <p><u>Ecole publique robert Clémot - Remplacement des volets roulants</u> Devis Hérault 5937 euros HT (soit 7124.40 euros TTC) Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité</p> <p><u>Fondation du patrimoine adhésion 2024</u> Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité soit 120 euros/an.</p> <p><u>CAUE adhésion 2024</u> Le Conseil Municipal à l'unanimité n'est pas favorable à l'adhésion de 118 euros/an.</p>
<p>2024-3-19 VOTANTS : 15 POUR = 15 CONTRE = 0 ABSTENTION = 0 Délibération visée en Préfecture le 8/3/2024</p>	<p><u>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE</u> <u>APPEL A PROJET « DES ARBRES POUR MA COMMUNE »</u> <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PLANTS D'ARBRES ET D'ARBUSTES, DE LA FOURNITURE DE MATERIAUX DE PAILLAGE ET D'ENRICHISSEMENT DU SOL</u> <u>Convention</u> Dans le cadre de l'appel à projet « des arbres pour ma commune », la commune a déposé un dossier de candidature en date du 26/01/2024. Une subvention est attribuée pour un montant de 552 euros sur la base subventionnable de 2008 euros pour l'achat de plants d'arbres et d'arbustes, et de matériaux de paillage et d'enrichissement du sol. LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - ACCEPTE la convention à intervenir entre la commune et la Communauté d'Agglomération Saumur comme exposé ci-dessus. -</p>

Le Maire, Monsieur Pierre-Yves DELAMARE